ART. 33 N° 1026

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1026

présenté par M. Dussopt

ARTICLE 33

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« de la Cour de justice ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.